

REPÈRES

Quelques chiffres

► **La ville de Nancy compte 105 000 habitants** et la communauté urbaine du Grand Nancy, 270 000. On estime en général que 10 % d'une population donnée est porteuse d'un handicap.

► **La caisse d'allocations familiales verse l'allocation adulte handicapé à 4 945 habitants**

de la communauté urbaine du Grand Nancy et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé à 561 autres.

► **Au 31 décembre 2009, l'agglomération de Nancy comptait parmi ses demandeurs d'emploi 1 028 personnes reconnues travailleurs handicapés** (8 % de plus que l'année précédente), dont 320 à Nancy intra-muros.

► **Dans le cadre du programme local de l'habitat du Grand Nancy, 430 études d'aménagements de logements sociaux** ont été réalisées depuis 2003 et, depuis 2006, 206 logements privés ont été subventionnés pour être adaptés.

Des transports encore perfectibles

► **En février 2010, le palmarès de l'accessibilité des villes** établi par le magazine *L'Express* et l'Association des paralysés de France la plaçait au 19^e rang, sur les 96 chefs-lieux de départements, soit dans les 20 % les meilleures.

► **D'après la communauté urbaine du Grand Nancy, les tramways sont équipés à 100 %** pour recevoir des personnes handicapées, les minibus à 66 % et les bus à 25,8 % (cinq lignes), et le tiers des arrêts sont accessibles. Au fur et à mesure de leur renouvellement, les véhicules sont équipés de plates-formes escamotables, d'un espace réservé aux fauteuils roulants, et de sièges adaptés. Par ailleurs, 81 carrefours avec feux parlants sont recensés sur l'agglomération.



Jonathan Lévy, étudiant en histoire. Comme lui, 115 personnes handicapées suivent, cette année, des formations dans les universités nancéiennes.

Nancy, ville ouverte aux personnes handicapées

Cette réputation s'explique par son histoire de chef-lieu d'un département très actif en matière de santé, mais aussi par l'implication très forte de quelques personnalités

NANCY

De notre correspondante régionale

« **N**ancy fait beaucoup pour le handicap. Les élus de la ville, de l'agglomération et du conseil général ont une oreille attentive à nos doléances, il y a un réseau associatif très fort, beaucoup de bonne volonté et souvent des projets innovants... voilà comment Nathalie Hennemann-Trabucco plante le décor en quelques mots. Le constat est d'autant plus flatteur qu'il est fait par quelqu'un qui connaît bien la question : elle-même en fauteuil, elle représente aussi tous les handicaps au sein de multiples instances. Ici, tous ou presque le reconnaissent : la ville prend véritablement en compte les personnes handicapées.

Certes, on est encore loin de satisfaire à toutes les exigences de la loi handicap de 2005. « Il y a beaucoup de progrès à réaliser dans les transports et les commerces », s'agace ainsi Bernard Berraud, représentant départemental de l'Association des paralysés de France. Mais il salue tout de même des instances exemplaires qui ont vu le jour dans cette ville, comme en 1964 le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques, très en

pointe notamment sur le transport à la demande.

Comment expliquer cette sensibilité ? « Il y a une tradition ancienne dans le département de l'Office d'hygiène sociale et à l'histoire des mines », suggère Valérie Rosso-Debord, adjointe en charge des personnes âgées et handicapées et députée. Créé en 1920 par le docteur Jacques Parisot, cet énorme ensemble de structures médicales et d'enseignement adapté a préfiguré les directions départementales d'action sanitaire et sociale installées dans tous les départements français après 1945. Au sortir de la guerre a aussi été créé à Nancy, pour la réhabilitation des amputés, l'important Institut régional de réadaptation Pierquin, qui garde la particularité, en France, de suivre la personne de son accident à sa réinsertion sociale et professionnelle. Du côté du handicap sensoriel, on recense aussi des institutions de dimension régionale comme l'Institut des jeunes sourds, à Jarville-la-Malgrange, ou l'Institut des jeunes aveugles Santifontaine, à Nancy.

Plus récemment, des personnalités ont su développer cette tradition de compétences « techniques ». Un nom revient sur toutes les lèvres :

celui de Jean-Marie Schléret (*Lire la Rencontre pages 6 et 7*). Le président de la commission nationale consultative des personnes handicapées de 2002 à 2009 a notamment œuvré pour que cette agglomération soit la première de France à se doter, en 2006, d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (en plus de la commission municipale de Nancy).

Ici, la motivation des élus s'enracine souvent dans leur histoire personnelle.

Le rôle des élus est donc primordial. Ici, leur motivation s'enracine souvent dans leur histoire personnelle. Valérie Rosso-Debord a un frère sourd ; Lydie Mariani, conseillère municipale spécialement chargée du handicap, a une fille handicapée... et tous disent se sentir vivement encouragés par le maire André Rossinot, médecin de formation. Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, Michel Dinet, est aussi unanimement décrit comme très actif sur ce terrain. Résultat : les collectivités elles-

mêmes montrent l'exemple. C'est vrai pour certaines communes de moins de 5 000 habitants qui se sont dotées d'une commission d'accessibilité, alors qu'elles n'y sont pas obligées, ou pour la plus importante ville de Vandœuvre-lès-Nancy, qui multiplie les initiatives de sensibilisation. C'est particulièrement vrai pour la mairie de Nancy.

Dès 1995, bien avant l'obligation légale, le Centre communal d'action sociale (CCAS) s'est doté d'une commission consultative des personnes handicapées de laquelle émanent la plupart des initiatives, et où toutes les associations se côtoient. Le service en charge de mener les projets, la « mission handicap » du CCAS, créé en 2003, serait aussi en avance. « Aujourd'hui toutes les collectivités recrutent des chargés de mission handicap, mais à Nancy cela a démarré très tôt, et surtout nous avons des moyens », constate Maryse Cara, responsable de ce service qui emploie trois autres personnes, non pas pour accueillir le public, mais pour œuvrer à une meilleure prise en compte par l'institution elle-même, dans ses projets et ses recrutements, et ce, vis-à-vis de tous les handicaps, même psychiques. « On essaie de faire comprendre aux services que ce ne sont pas des »

Ce dossier a été réalisé par Élise Descamps, correspondante régionale à Nancy et Pierre Bienvault